

LE VÉRIDIQUE

OU COURRIER UNIVERSEL

(BIENS PERUM QUID VERUM?)

Du 28 THERMIDOR, an IV de la république française. — Lundi 15 AOUT 1796, (vieux style.)

Cours des changes du 27 thermidor.

Amsterdam	60	$\frac{1}{8}$	à 3 m.
Hambourg	182	$\frac{1}{2}$	à 3 m.
Gènes	90		à 3 m.
Livourne	97		à 3 m.
Basle			au pair à 30 j.
Cadix	11	2	6
Madrid	11	5	
Marc d'argent	49		
Or fin	78	12	6
Piastre	5	2	6
Guinée	25	2	6
Mandat	2	5	

NOUVELLES DIVERSES.

A L L E M A G N E.

Vienne le 20 juillet.

Il y a eu aujourd'hui une grande conférence à la cour, à laquelle S. M. l'empereur a assisté. On ignore ce qui y a été traité; mais l'expédition de plusieurs couriers pour Paris, Londres, Pétersbourg et Berlin, a donné une nouvelle consistance aux bruits de paix. Il est certain que la plupart des membres du cabinet opinent maintenant pour ce parti.

Cependant la consternation est ici à son comble, et les préparatifs formidables qu'on fait pour sauver l'état en danger, nous font toujours augurer un avenir sinistre. Le conseil aulique de guerre a ordonné une conscription de 250 mille hommes; il fait ramasser toutes les vieilles armes dans les arsenaux, afin de les remettre en état de servir; enfin, on paroît vouloir accorder aux Hongrois tout ce qu'ils désirent, pour les encourager à faire leurs derniers efforts en faveur de la maison d'Autriche.

Hambourg, le 5 août.

L'électeur de Saxe vient de publier une déclaration, par laquelle il désavoue toute participation directe dans la guerre. « En envoyant des troupes à l'armée de l'Empire, il n'a fait, dit-il, que remplir son devoir comme membre du corps germanique; que ses vœux pour la paix ont été trop bien manifestés, pour qu'on puisse révoquer en doute ses intentions. L'armée qu'il fait rassembler en ce moment, n'a d'autre destination que de couvrir son pays de toute violence étrangère. » Suivant des lettres de Bareuth, cette armée n'est encore que de 20,000 hommes; mais elle pourra être considérablement augmentée.

D'après les dernières lettres de la Souabe, les français ne cachent plus leur plan de campagne: ils disent ouvertement que leur dessein est d'aller sur Vienne. Ils s'approchent déjà de Nuremberg. Cette ville a envoyé des députés, conjointement avec le cercle de Franconie, pour demander à être comprise dans l'armistice que les généraux français ont déjà accordé à une grande partie de l'Empire. La ville de Ratisbonne réclame la neutralité, en faveur de la diète germanique rassemblée dans son sein, dont plusieurs membres sont neutres, et d'autres sont même alliés de la république française.

Ausbourg, le 27 juillet.

Tous les membres des cercles de Suabe se sont rassemblés dans notre ville, depuis le 18. Le résultat de leurs délibérations a été la nécessité reconnue de faire une paix séparée avec la république française: d'envoyer sur-le-champ une députation au général Moreau, afin d'obtenir, sous la médiation du roi de Prusse et du duc de Wirtemberg, une suspension d'armes.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

NOUVELLES OFFICIELLES.

ARMÉE D'ITALIE.

Au quartier-général à Castiglione,
le 19 thermidor.

Buonaparte, général en chef de l'armée d'Italie, au directoire exécutif.

Les évènements militaires se sont succédés avec une telle rapidité depuis le 11, qu'il m'a été impossible de vous en rendre compte plutôt.

Depuis plusieurs jours, les 20,000 hommes de renfort que l'armée autrichienne du Rhin avoit envoyés à l'armée d'Italie, étoient arrivés; ce qui, joint aux nombreuses recrues et à un nombre très-considérable de bataillons venus de l'intérieur de l'Autriche, rendoit cette armée extrêmement redoutable: l'opinion assez générale étoit répandue que bientôt les autrichiens seroient dans Milan. Le 11, à 3 heures du matin, la division du général Misseua est attaquée avec des forces très-nombreuses; elle est obligée de céder l'intéressant poste de la Corona. Au même instant, une division de 15000 autrichiens surprend la division du général Soret à Salò, et s'empare de ce poste essentiel. Le général de brigade Guicciardi, avec 600 hommes de la 15^e demi-brigade d'infanterie,

légère, se renferme dans une grande maison de Salo, et là, brave les efforts de l'ennemi qui le cernoit de tous côtés. Le général de brigade Rusca a été blessé.

Tandis qu'une partie de cette division cernoit le général Guieux à Salo, une autre partie descendit sur Brescia, surprit les français qui s'y trouvoient, fit prisonniers 4 compagnies que j'y avois laissées, 80 hommes du 25^e régiment de chasseurs, 2 généraux, et quelques officiers supérieurs qui étoient restés malades.

La division du général Soret qui auroit dû couvrir Brescia, fit sa retraite sur Desenzano. Dans cette circonstance difficile, percé par une armée nombreuse que ces succès devoient nécessairement enhardir, je sentis qu'il falloit adopter un plan vaste. L'ennemi, en descendant du Tyrol par Brescia et l'Adige, me mettoit au milieu. Si l'armée républicaine étoit trop faible pour faire face aux deux divisions de l'ennemi, elle pouvoit battre chacune d'elles séparément, et par ma position, je me trouvois entr'elles. Il m'étoit donc possible, en rétrogradant rapidement, d'envelopper la division ennemie descendue à Brescia, la prendre prisonnière, ou la battre complètement, et de-là revenir sur le Mincio, attaquer Warmser, et l'obliger à repasser dans le Tyrol; mais, pour exécuter ce projet, il falloit, dans 24 heures, lever le siège de Mantoue, qui étoit sur le point d'être pris; car il n'y avoit pas moyen de retarder six heures. Il falloit, pour l'exécution de ce projet, repasser sur-le-champ le Mincio, et ne pas donner le tems aux divisions ennemies de m'envelopper. La fortune a souri à ce projet, et le combat de Desenzano, les deux combats de Salo, la bataille de Lonado, celle de Castiglione en sont les résultats.

Le 12 au soir, toutes les divisions se mirent en marche sur Brescia; cependant la division autrichienne qui s'étoit emparée de Brescia, étoit déjà arrivée à Lonado.

Le 13, j'ordonnai au général Soret de se rendre à Salo, pour délivrer le gén. Guieux, et au gén. Dallemagne d'attaquer et reprendre Lonado, à quelque prix que ce fût. Soret réussit complètement à délivrer le général Guieux, à Salo, après avoir bien battu l'ennemi, lui avoir pris deux drapeaux, deux pièces de canon et deux cents prisonniers. Le général Guieux et les troupes sous ses ordres, sont restés 48 heures sans pain, toujours se battant contre les ennemis.

Le général Dallemagne n'eut pas le tems d'attaquer les ennemis; il fut attaqué lui-même. Un combat des plus opiniâtres, long-tems indécis, s'engagea; mais j'étois tranquille; la brave 32^e demi-brigade étoit là. Effectivement, l'ennemi fut complètement battu; il laissa 600 morts sur le champ de bataille et 600 prisonniers.

Le 14 à midi, Angereau entra dans Brescia; nous y trouvâmes tous nos magasins que l'ennemi n'avoit pas eu le tems de prendre, et les malades qui n'avoient pas eu le tems d'évacuer.

Le 15, la division du général Angereau retourna à Monte-Chiaro. Massena prit position à Lonado et à Pont-S-Marco. J'avois laissé à Castiglione le général Valette, avec dix-huit cents hommes; il devoit défendre cette position importante, et par-là tenir toujours la division du général Warmser loin de moi; cependant, le 15 au soir, le général Valette abandonna ce village avec la moitié de ses troupes seulement, et vint à Monte-Chiaro porter l'alarme, en annonçant que le reste de sa

troupe étoit prisonnière; mais abandonnés de leur général, ces braves gens trouvèrent leur retraite sur Pont-S-Marco. J'ai, sur-le-champ et devant sa troupe, suspendu de ses fonctions ce général, qui déjà avoit montré très-peu de courage à l'attaque de la Corona.

Le général Soret avoit abandonné Salo; j'ordonnai au brave général Guieux d'aller reprendre ce poste essentiel.

Le 16, à la pointe du jour, nous nous trouvâmes en présence; le général Guieux, qui étoit à notre gauche, devoit attaquer Salo. Le général Massena étoit au centre et devoit attaquer Lonado. Le général Angereau, à droite, devoit attaquer par Castiglione. L'ennemi, au lieu d'être attaqué, attaqua l'avant-garde Massena, qui étoit à Lonado: déjà elle étoit enveloppée et le général Pigeon prisonnier; l'ennemi nous enleva trois pièces d'artillerie à cheval. Je fis aussitôt former la 8^e demi-brigade et la 32^e, en colonne serrée par bataillon; et pendant le tems qu'au pas de charge nous cherchions à percer l'ennemi, celui-ci s'étoit davantage pour nous envelopper. Sa manœuvre me fut un sûr garant de la victoire. Massena envoya seulement quelques tirailleurs sur les ailes des ennemis, pour retarder leur marche. La première colonne arriva à Lonado, força les ennemis. Le 15^e régiment de dragons chargea les houlans et reprit nos pièces. Dans un instant l'ennemi se trouva éparpillé et disséminé; il voulut opérer sa retraite sur le Mincio. J'ordonnai à mon avant-camp chef de brigade Janot, de se mettre à la tête de sa compagnie des guides, de poursuivre l'ennemi, de gagner de vitesse à Desenzano, et de l'obliger par-là de se retirer sur Salo.

Arrivé à Desenzano, il rencontra le colonel Beyrand avec une partie de son régiment de houlans, qu'il chargea; mais Janot ne voulant pas s'amuser à charger queue, fit un détour par la droite, prit en front le régiment, blessa le colonel, qu'il vouloit prendre prisonnier lorsqu'il fut lui-même enfoncé, et après en avoir tué de sa propre main, il fut culbuté, renversé dans un fossé, et blessé de six coups de sabre, dont on ne peut espérer qu'aucun ne sera mortel. L'ennemi opéra sa retraite sur Salo. Salo se trouvant à nous, cette division errante dans les montagnes, a été presque toute prise prisonnière. Pendant ce tems-là, Angereau marchoit sur Castiglione, s'emparoit de ce village; toute la journée, il livra et soutint des combats opiniâtres contre des forces doubles des siennes. Artillerie, infanterie, cavalerie, tout a parfaitement fait son devoir, et l'ennemi dans cette journée mémorable, a été complètement battu de tous côtés. Il a perdu dans cette journée, six pièces de canon, deux à trois mille hommes tués ou blessés, et quatre mille prisonniers, parmi lesquels deux généraux. Nous avons perdu le général Beyrand. C'est une perte, très-sensible à l'armée, l'a été plus particulièrement pour moi. Je faisois le plus grand cas des qualités guerrières et morales de ce brave homme. Le chef de la 4^e demi-brigade d'infanterie, Pouraillier, le chef de la brigade du premier régiment d'hussards, Bongon, chef de brigade du 22^e régiment de chasseurs, Mermont ont également été tués. La quatrième demi-brigade, la tête de laquelle a chargé l'adjudant-général Verdier s'est comblée de gloire.

(8)
Le général Dammartin, commandant l'artillerie légère, a montré autant de courage que de talens.

La suite à demain.

PARIS, 27 thermidor.

Le directoire a senti qu'il avoit outre-passé ses pouvoirs en suspendant la loi sur l'organisation de la marine. Il a rapporté son arrêté du 23 prairial, et chargé le ministre de la marine d'en terminer l'organisation, conformément aux dispositions des lois des 3 brumaire et 23 frimaire an IV. Puisse le gouvernement réparer avec la même franchise toutes les erreurs, ou l'intrigue et l'esprit de parti l'ont précipité ! Puisse-t-il sur-tout révoquer le choix de ces hommes affreux qu'il a nommés pour ses commissaires et ses agens, et rendre au peuple ses véritables élus !

« Les journaux des honnêtes gens crient déjà contre les choix du directoire pour remplacer les élus du peuple de Marseille. . . . Impudens désorganisateur, destructeur de tout gouvernement, pourquoi les laissez-vous passer ? »

(Extrait du journal des Hommes Libres)

Il est plaisant ce journaliste, qui voudroit qu'on respectât le choix des assassins qu'il ose appeler le peuple, des élections faites au milieu et au moyen du carnage !

C'est encore lui qui prétend que nous avons demandé si les couronnes des vainqueurs de la fête du 10 août, valent la belle couronne qui fut brisée à cette époque. Nous n'avons pas dit un mot de cela. Mais notre destinée étoit de voir le même jour nos intentions et nos expressions dénaturées par le fougueux auteur des Hommes Libres, et le pusillanime rédacteur des Nouvelles Politiques.

On cherche encore des prétextes pour ranimer le feu des factions qui commençoit à s'apaiser. Des soldats égarés par des jacobins, insultent, outragent, maltraitent les jeunes gens qui portent leurs cheveux tressés. Hier une furie qui vend des journaux dans les rues, crioit avec une affectation marquée, avec un air de triomphe : *Chasse donnée dans le Luxembourg aux cadettes*. Avant-hier deux soldats passaient sous les arcades du Palais-Royal ; un d'eux dit très-hautement et très-énergiquement : *la constitution de 93*. On répondit : Oh ! non. Il repliqua : il nous la faut, et nous l'avons. Trente personnes l'entendirent, et personne ne parut songer à l'arrêter. Cette pusillanimité des honnêtes gens centuple l'audace des anarchistes.

Chaque jour nous confirme, au reste, que l'esprit public est mort à Paris. Les chants de victoire que les crieurs de journaux faisoient entendre hier, loin d'exciter l'enthousiasme, ne réveilloient pas même l'attention des passans, et presque nulle part on ne s'arrêtoit pour écouter le récit des plus étouffantes victoires. On avoit beau annoncer 6,000 morts, 15,000 prisonniers, 70 pièces de canon et 120 caissons pris, on passoit son chemin. Depuis le commencement de la guerre, nous n'avons pas encore remarqué une si profonde apathie dans une prospérité aussi éclatante.

L'heureuse tranquillité dont on a joui à la foire de Beaucaire a désolé les jacobins. D'après une lettre qu'ils

viennent d'insérer dans le journal des Hommes Libres, il paroît qu'ils n'ont guère osé se montrer à cette foire, où les honnêtes gens abandoient; ils ont bien fait; car les scélérats n'ont pas beau jeu lorsqu'ils se trouvent en si bonne et si nombreuse compagnie. « Depuis longtemps, disent-ils, Beaucaire n'avoit reçu autant de Lyonnais et de nimois, ils y étoient arrivés plusieurs jours avant la foire, armés comme des miquellets, et costumés à la chouannerie; on les distinguoit surtout par les cadettes, les cheveux en oreilles de chien, les chapeaux et les habits carrés. »

S'ils rencontroient un patriote (de 89 sans doute) ils crioient au voleur. Le Réveil du Peuple a été chanté à tous les coins de la foire. Il n'y a pas eu un homme de tué, pas un de blessé. Voilà ce que les jacobins appellent la compression du patriotisme.

Au rédacteur des Nouvelles Politiques.

J'ai l'honneur, M., d'être un des contumaces de vendémiaire; j'ai lu avec attention la lettre attribuée à un de ces contumaces, et insérée dans le Véridique. J'y ai vainement cherché ces accents de la haine, ces sentimens féroces que vous prêtez si charitablement à son auteur, et je n'y ai trouvé que les accents d'un homme profondément pénétré de haine contre la tyrannie usurpatrice; je n'y ai trouvé que les sentimens d'un homme qui ne peut voir sans indignation le gouvernement accorder encore sa confiance à des individus souillés de tous les crimes; je n'y ai trouvé que les sentimens d'un homme qui ne sait point composer avec sa conscience, et fermer l'oreille au triple cri de la vérité, de la justice et de la raison, qui proclame avec les tribunaux qu'il n'y a point eu de conspiration en vendémiaire contre l'exercice d'une autorité légitime, d'un homme qui ne sait pas se prosterner devant le crime heureux, ni sacrifier d'intéressantes victimes aux petits calculs d'une ambition sabalterne.

Ignorez quels sont les principes que vous dites être les seuls que les vendémairistes puissent avouer pour leur défense; mais je vous déclare que s'il ne m'avoit point été permis de nier devant les tribunaux l'existence de la conspiration en vendémiaire, jamais je ne me fusse présenté pour obtenir la justice que je réclame, et que j'ai droit d'attendre.

Signé L.

P. S. Vous voyez donc, M., que vous avez mal recueilli les suffrages, lorsque vous avez annoncé que tous les contumaces s'empresseroient de désavouer les sentimens contenus dans la lettre adressée aux auteurs du Véridique. Je n'en partage pas moins les sentimens que le citoyen Quatremer a exprimés devant ses juges, et auxquels vous rendez hommage.

Note du rédacteur. Les épithètes de lâche, de féroce et d'imposteur enjolivent l'article des Nouvelles Politiques, qui a provoqué la lettre du citoyen L. Je suis persuadé que cet article n'a été rédigé ni par M. Suard, ni par M. de Lacretelle; ils ne sont point accoutumés à dire des injures. Ils laissent ce mauvais genre à Louvet, qui les a souvent honorés des siennes, et probablement ils n'ont point la présomption de croire que l'on puisse aisément nous faire contracter l'habitude d'en entendre.

Philippe Delville obtient la parole pour une motion d'ordre : Vous voulez, dit-il, relever le crédit des mandats : vous voulez assurer d'une manière efficace la vente des biens nationaux, la loi du 28 ventose y a pourvu en partie ; elle a cependant été attaquée par des hommes de bonne ou mauvaise foi. On s'est plaint qu'elle favorisait la dilapidation de la fortune publique, en donnant à vil prix les propriétés qui en sont le gage ; mais je pense qu'elle a produit un bien appréciable, celui d'avoir fourni au gouvernement les moyens de faire le service pendant six mois, d'avoir affermi la constitution de 95 qui, sans cela, eût été comme le code Marat, bientôt enseveli dans un coffre-fort, et d'avoir enfin préparé ces succès éclatans qui mettent le comble à la gloire des armes françaises.

Cette loi toutefois renferme des lacunes qu'il importe de remplir : elle n'a point prononcé sur le mode de vente des biens dont les soumissionnaires seroient volontairement retirés, ou auroient encouru la déchéance. Ce mode doit être celui qui présente le plus d'avantage, et sans doute l'enchère publique offre le moyen le plus sûr de retirer des biens leur véritable valeur : mais en même tems que vous utiliserez ces ventes, il faut songer à relever le crédit des mandats, et je demande à cet effet, que trois jours après les désistemens volontaires des soumissions faites ou les déchéances encourues, les administrations départementales fassent les diligences nécessaires pour la vente des biens nationaux, à l'enchère publique et à l'extinction des feux, que désormais aucune vente ne se fasse que d'après ce mode, et qu'enfin vous admettiez en concours avec le numéraire, pour le paiement, les mandats au cours et les effets au porteur.

On invoque le renvoi de cette proposition à l'examen de la commission des finances. Le renvoi est adopté.

Pastoret, dans une des dernières séances, ayant demandé que la commission chargée de faire un rapport sur les prisons, le présentât sans délai, un membre, organe de cette commission, annonce aujourd'hui qu'elle est arrêtée dans son travail par le défaut des renseignements nécessaires sur le nombre et le placement des maisons de détention. Il propose donc d'envoyer au directoire un message, à l'effet de les obtenir. Adopté.

Paire reproduit à la discussion un projet concernant les héritiers des prêtres déportés. Le conseil l'adopte en ces termes :

Art. I. Les articles III et IV de la loi du 22 fructidor, an 3, qui a déterminé le mode pour la remise des biens des prêtres déportés ou réclus, s'appliquent au cas où ces prêtres étoient décédés, comme à celui où ils étoient encore vivans, à l'époque de la promulgation de cette loi.

En conséquence, ceux de leurs parens qui étoient leurs héritiers présomptifs, au moment de leur déportation ou de leur réclusion, leur ont succédé, et doivent partager leurs biens selon les loix qui étoient alors en vigueur, sans avoir égard ni à l'époque de leur décès survenu depuis, ni aux partages ou jugemens qui auroient eu lieu contrairement à la présente disposition, lesquels sont comme non-avenus.

La présente disposition ne concerne point les articles

(4) qui pourroient avoir été ou être relevés de l'état de déportation, ou mort civile, et restitués dans les droits de citoyen.

2. La déportation, et par suite la mort civile, ont été pour l'ouverture des successions mentionnées en l'article précédent ;

3. Du moment de la sortie du territoire de la république, si ce moment est connu ;

4. Du dernier jour du délai qui aura été fixé au déportable dans l'arrêté de déportation ou dans le passe-port, et par préférence dans celui des deux qui aura été délivré le dernier, si le jour de la sortie est ignoré ;

5. Et du lendemain de la date de la dernière délivrance de cet arrêté ou du passe-port, si aucun délai n'y a été déterminé.

Camus, au nom de la commission des dépenses, appelle la sollicitude et la justice du conseil sur le sort des rentiers et pensionnaires de l'état. Depuis long-tems, dit-il, vous gémissiez sur leur détresse ; mais nous avons dû examiner aussi la détresse dans laquelle se trouve le trésor public. Cependant nous vous proposons d'adoucir enfin leur infortune. Leur donner encore un papier qui chaque jour baisse, c'eût été les exposer à de nouvelles souffrances ; vous leur donnerez en numéraire une partie de leurs rentes ou pensions, et dans des tems plus heureux, vous leur en paierez l'excédent ; cette valeur métallique, quelque modique qu'elle soit, leur sera du moins plus avantageuse que ce que vous leur avez accordé jusqu'ici d'indemnités. Dans l'ancien régime, on eût suspendu les paiemens, on eût fait banqueroute ; vous ne la ferez pas ; vous prononcerez seulement une réduction momentanée ; mais elle ne pesera point sur ceux qui n'ont qu'une pension ou rente de 600 livres.

Camus présente alors un projet de résolution, dont voici les dispositions :

Art. 1. A compter du premier vendémiaire prochain, les rentiers et pensionnaires de l'état seront payés pour le semestre, de la manière suivante.

2. Tout rentier et pensionnaire jouissant de 600 liv. et au-dessous, aura pour le semestre échu, la moitié de la pension ou de sa rente en numéraire.

3. Ceux qui jouissent de plus de 600 l. auront d'abord pour le semestre 300 l. en numéraire, ensuite le cinquième également en numéraire du surplus du semestre.

4. Le paiement n'aura pas lieu pour les pensions ou rentes qui excèdent 10,000 l.

5. Le paiement des sommes qui resteront dues aux rentiers et pensionnaires, est suspendu jusqu'à la paix.

Plusieurs membres demandent que le projet soit mis aux voix.

Colombel observe que rien n'est si pressant, puisqu'il ne doit avoir son exécution qu'au 1^{er} vendémiaire prochain.

Camus répond qu'il faut donner à la trésorerie nationale le tems de préparer les nouveaux comptes que cette résolution nécessitera.

Après quelques débats, le conseil ordonne l'impression du projet, et ajourne à demain la discussion.

Guyton-Morveau fait ensuite adopter un long tarif des droits auxquels seront assujettis les marchandises transportées par le canal de Languedoc.